



## La MAISON DES PARENTS de CLERMONT-FERRAND

Horaires d'ouverture : 8-12h – 14h-18h du lundi au vendredi.

TEL : 04.73.93.75.05 – adresse e-mail : [maisondesparents63@sfr.fr](mailto:maisondesparents63@sfr.fr)

Cette structure située en face de l'hôpital ESTAING 10 rue Lucie et Raymond Aubrac accueille les parents d'enfants hospitalisés dont la résidence principale est éloignée de CLERMONT-FD. Elle vous permet ainsi de rester auprès de votre enfant tout le temps de son hospitalisation.

### POUR EN BENEFICIER :

- Dès que vous connaissez la date d'hospitalisation de votre enfant ou celle de votre sortie de la maternité, contactez-nous par téléphone pour savoir si nous avons des chambres disponibles pour vous accueillir.  
Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à venir visiter la Maison des parents pendant les horaires d'ouverture pour connaître le lieu, nous rencontrer, et nos bénévoles se feront un plaisir de vous faire découvrir ce lieu créé à votre intention.

Si nous avons des chambres disponibles, nous vous demanderons de nous fournir dans les jours qui viennent les documents suivants :

- 1** - Un bulletin d'hospitalisation de votre ou vos enfants obtenu aux bureaux des entrées de l'hôpital
- 2** - Une attestation de droit au régime social dont vous dépendez et valide pendant votre séjour à la Maison des Parents.
- 3** - Si vous êtes affilié(e) au **régime général de la Sécurité sociale, à la CMU, à la MSA auvergne, Limousin, bourgogne, au RSI**, le prix de la nuitée à la Maison des Parents sera déterminé en fonction du revenu de votre foyer suivant un barème établi par la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie).



Aussi merci de nous fournir :

Si vous êtes marié(es) votre dernier avis d'imposition,

Si vous n'êtes pas marié(es) mais habitez à la même adresse vos deux derniers avis d'imposition.

Car si vous êtes affilié(e) à **un des régimes cités précédemment**, vous bénéficierez des Tarifs Suivants :

**T1 : 8 € la nuit**

**T2 : 16 € la nuit**

**T3 : 24 € la nuit**

**T4 : 32 € la nuit**

Si vous êtes affilié(e) à **des régimes autres dits spéciaux (SNCF, militaires, fonction publique, EDF etc..)** la nuitée est alors de **32 €**

Si **une personne proche de l'entourage de l'enfant souhaite vous accompagner** le tarif de la nuitée sera pour elle de **8 €**

**Si un enfant vous accompagne, le tarif de la nuitée sera de 8 € à partir de 6 ans**, le séjour d'un enfant plus jeune est gratuit.

**Nous vous conseillons d'appeler votre mutuelle** pour savoir si votre contrat peut prendre en charge en totalité ou partiellement l'hébergement à la MAISON DES PARENTS, très souvent, c'est reconnu comme lit accompagnant il faudra dans ce cas leur faire parvenir les factures acquittées.

4 - Une **caution de 80 €** par chèque ou en espèces est demandée par chambre. cette somme vous sera restituée à votre départ si les lieux n'ont pas été dégradés et si toutes les pièces demandées pour votre dossier ont bien été fournies.

Bienvenue à vous chers parents, n'hésitez pas à nous appeler si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition pour vous permettre de réorganiser votre vie autour de cet évènement qu'est l'hospitalisation de votre enfant et notre volonté est de vous la simplifier le plus possible.



**Vous pouvez visiter notre site : [maisondesparents-clermontauvergne](http://maisondesparents-clermontauvergne)**